



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Centre Block Procurement Directorate/Direction des
achats pour l'édifice du Centre
185 Sparks Street, 3rd floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet CB Rehabilitation Program	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP760-162442/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20162442	Date 2016-08-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FQ-002-71266	
File No. - N° de dossier fq002.EP760-162442	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-08-29	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Yachuk, Dwight	Buyer Id - Id de l'acheteur fq002
Telephone No. - N° de téléphone (613) 219-4553 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 775-7369
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

ANNEXE D**Modification 001 (changements en rouge)****CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE****1. MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 1.1. Pour être jugé conforme, un proposant doit satisfaire aux exigences obligatoires décrites à la section EPEP 1, *RESERVE*
- 1.2. *EXIGENCES OBLIGATOIRES.*
- 1.3. Les propositions qui satisfont aux exigences du paragraphe 1 seront évaluées comme suit :

Critère	Échelle d'évaluation	Points possibles
EPEP 3.2, <i>Expérience et réalisations du proposant dans le cadre de projets</i>	Échelle 1	800
EPEP 3.3, <i>Expérience et expertise des personnes</i>	Échelle 2	1 200
EPEP 3.3, Approche et méthodologie	Échelle 3	1 175
	Total partiel avant l'exposé	
EPEP 3.4, <i>Exposé et scénario</i>	Échelles 4 et 5	790
TOTAL		3 965

Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP)

EPEP 1. Réserve

EPEP 2. Exigences obligatoires

Les propositions qui ne satisfont pas aux exigences obligatoires seront jugées non recevables et seront rejetées d'emblée.

EPEP 2.1. Affiliation, attestation ou accréditation

L'une des personnes proposées doit être membre de l'industrie au sein d'une organisation reconnue dans le domaine de la réalisation intégrée de projets ou de la construction allégée.

L'une des personnes proposées doit détenir une attestation, une accréditation ou un titre professionnel en résolution de conflits ou en médiation.

EPEP 2.2. Attestation de sécurité

Les personnes proposées doivent détenir une attestation de sécurité valide de niveau Fiabilité délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de TPSGC au date de clôture des soumissions.

EPEP 2.3. Expérience

Les personnes proposées doivent posséder de l'expérience dans la prestation de services dans l'industrie de la conception ou de la construction, dans le cadre d'au moins deux projets de construction complexes. Si un proposant fournit plus de deux projets par personne, seuls les deux premiers seront évalués. Les projets représentatifs doivent posséder les caractéristiques suivantes pour être considérés comme un projet complexe :

Exigence	Projet 1	Projet 2
2.3.1 Exécution de la construction/modèle de mise en œuvre La mise en œuvre du projet utilise un modèle de réalisation intégrée de projets, de gestion de la construction, de conception-construction ou de partenariat public-privé.	Exécution de la construction/modèle de mise en œuvre : Réussite/échec	Exécution de la construction/modèle de mise en œuvre : Réussite/échec
2.3.2 Coût de construction* Le coût de construction définitif ou actuel s'élève à	Coût de construction : Réussite/échec	Coût de construction : Réussite/échec

500 M\$ en dollars canadiens de 2015.		
2.3.3 Date de construction Au moins 50 % de la phase de construction du projet a été achevée après 1999.	Fin des travaux de construction : Réussite/échec	Fin des travaux de construction : Réussite/échec
2.3.4 Emplacement Le projet a été réalisé dans un seul emplacement (un emplacement fait référence à un ou à plusieurs chantiers de construction pour un mandat de conception distinct dans le cadre d'un projet indépendant).	Adresse ou emplacement : Réussite/échec	Adresse ou emplacement : Réussite/échec

*Les proposants doivent présenter le coût de construction en dollars canadiens pour l'exercice terminé. Le coût de construction en devises autres que le dollar canadien sera converti par le Canada selon le taux de change publié par la Banque du Canada à la date d'achèvement du projet.

EPEP 3. Exigences cotées

EPEP 3.1. Méthode d'évaluation générale

Le *contenu* et la *qualité* de chaque proposition seront évalués en fonction des critères et de l'échelle, appliqués aux sections 3.2 à 3.5 :

SRE 3.1.1. Contenu de la proposition

Exhaustivité – La proposition contient tous les renseignements demandés.

Utilisation d'exemples – La proposition contient des exemples.

Innovation – La proposition présente des idées ou des méthodes nouvelles et différentes de gestion ou réalisation de projet, allant au-delà des exigences de base établies par le propriétaire.

SRE 3.1.2. Qualité de la proposition

Structure – Arrangement et organisation des documents présentés, y compris les principaux thèmes et objectifs, avec des détails et des éléments de preuve à l'appui (c.-à-d. séquence logique, ordre chronologique et capacité de suivi).

Concision – Clarté et concision des réponses données dans la proposition.

Échelle générale	INSATISFAISANT	FAIBLE	PASSABLE	ADÉQUAT	TRÈS BON	EXCELLENT
CONTENU (EPEP 3.1.1)	Le contenu de la proposition est inadéquat, ou aucun renseignement n'a été fourni.	La proposition est incomplète et comprend bon nombre de lacunes ou de renseignements manquants; le degré de pertinence des réponses est minimal, et ces dernières comprennent d'importantes faiblesses.	La proposition est incomplète et comprend quelques lacunes ou renseignements manquants; les réponses comprennent des faiblesses mineures et des incohérences sur le plan des exigences de base.	La proposition est complète et ne comprend aucune lacune ni aucun renseignement manquant, elle répond aux exigences de base et elle comprend des exemples pertinents, quoiqu'elle contienne quelques incohérences mineures.	La proposition est complète et ne comprend aucune lacune ni aucun renseignement manquant, elle répond aux exigences de base, elle ne comprend aucune incohérence et elle comprend des exemples efficaces et très pertinents.	La proposition est excellente et elle ne comprend aucune lacune, aucun renseignement manquant ni aucune incohérence, elle présente des idées ou des méthodes novatrices dépassant les exigences de base, et contient des exemples très pertinents et efficaces.
QUALITÉ (EPEP 3.1.2)	La qualité de la proposition est inadéquate.	La proposition est mal structurée, ce qui a pour conséquence que le lecteur a de la difficulté à suivre et à comprendre, et reste sans réponse à l'égard de certaines questions. La proposition n'est pas claire ou n'est pas concise.	La proposition est peu structurée, mais elle peut être suivie. La proposition manque de clarté ou n'est pas concise.	La proposition est raisonnablement bien structurée, selon une séquence logique qui est assez facile à suivre. Elle est raisonnablement claire et concise.	La proposition est bien structurée, selon une séquence logique qui est généralement facile à suivre, claire et concise.	La proposition est bien structurée, selon une séquence logique qui est facile à suivre, claire et concise.

EPEP 3.2. Expérience et réalisations du proposant dans le cadre de projets

SRE 3.2.1. Description du projet et critères de qualification

Le proposant devrait démontrer son expérience et ses réalisations dans le cadre de projets représentatifs, en fournissant des renseignements pour chaque critère énuméré ci-dessous sur un **maximum de trois pages** par projet, trois projets au total, au moins deux projets complexes, comme il est présenté la section EPEP 2.3. La section EPEP 3.2 ne sera pas évaluée pour les propositions dans lesquelles moins de deux projets complexes sont présentés.

Les trois projets représentatifs devrait posséder au moins trois des caractéristiques de complexité suivantes :

- 1) Infrastructure publique (p. ex. réseau de métro ou de tunnels, aéroport, pont)
- 2) Environnement spatial restreint (p. ex. centre-ville d'une métropole, masse terrestre limitée)

- 3) Immeuble complet sous haute sécurité (p. ex. palais de justice, laboratoire de niveau 3 ou plus, aéroport, prison)
- 4) Couches de circulation ou programmes techniques (p. ex. répercussions sur les piétons, transport public, groupes d'utilisateurs multiples, maintien du public à l'écart du principal occupant ou du client ou de l'utilisateur)
- 5) Processus – Contexte gouvernemental ou public (p. ex. nombreux organismes d'approbation, approbation ministérielle ou l'équivalent)

SRE 3.2.2. Critères d'évaluation

1. L'expérience et les réalisations des proposant pour les projets seront évaluées pour les trois projets représentatifs présentés en fonction des critères suivants :

a. Justification :

- i. de la possession d'au moins trois caractéristiques d'un projet complexe (EPEP 3.2.1);
- ii. des services fournis par le proposant pour chaque rôle et responsabilité dans le cadre des trois projets. En ce qui concerne les projets réalisés en tant que coentreprise ou consortium, ou en partenariat, il importe de préciser les autres participants, qu'ils fassent partie de l'équipe du proposant ou non, et de fournir une description de la participation et des responsabilités respectives de ceux-ci en tant que :
 - 1) créateur de cadres de réalisation intégrée de projets ou de conception et de construction allégées,
 - 2) facilitateur de la réalisation intégrée de projets ou de la conception et de la construction allégées,
 - 3) conseiller en réalisation intégrée de projets, en conception et en construction allégées ou en modélisation des données du bâtiment,
 - 4) négociateur et médiateur dans le cadre de la résolution de conflits;

b. Lien entre les services fournis et la réussite du projet, et résultats des services fournis, notamment :

- i. des éléments intangibles liés au travail d'équipe, comme un milieu de travail positif, la bonne santé mentale de l'équipe et la volonté de simplifier les processus de travail;
- ii. des éléments mesurables, comme la réduction de la durée de mise en œuvre du projet, la réduction du budget du projet et le respect des normes de qualité.

Le contenu et la qualité des critères ci-dessus seront évalués pour chaque projet, conformément à l'échelle 1 ci-dessous :

2. La valeur du projet complexe 2 seront évaluées en fonction de la finale ou actuels, les coûts de construction des projets en 2015 Monnaie canadienne conformément à l'échelle 1 ci-dessous.

Échelle 1		0 %	20 %	40 %	60 %	80 %	100 %	Points possibles
EPEP 3.2.2.1.a.ii	CONTENU (EPEP 3.1.1)	Le projet n'est pas complexe et ne possède pas au moins trois caractéristiques de complexité.	Le projet n'est pas complexe, mais il possède au moins trois caractéristiques de complexité.	Le projet n'est pas complexe, mais il possède plus de trois caractéristiques de complexité.	Le projet est complexe et il possède au moins trois caractéristiques de complexité.	Le projet est complexe et il possède quatre caractéristiques de complexité.	Le projet est complexe et il possède les cinq caractéristiques de complexité.	75 (25 points par projet)
		Services non fournis et non démontrés ou insatisfaisants	Services d'élaboration de cadre de réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées faible démontrés par le proposant.	Services d'élaboration de cadre de réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées passables démontrés par le proposant.	Services d'élaboration de cadre de réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées adéquats démontrés par le proposant.	Très bons services d'élaboration de cadre de réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées démontrés par le proposant.	Excellents services d'élaboration de cadre de réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées démontrés par le proposant.	75 (25 points par projet)
		Services non fournis et non démontrés ou insatisfaisants	Services de facilitation liés à la réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées faible démontrés par le proposant.	Services de facilitation liés à la réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées passables démontrés par le proposant.	Services de facilitation liés à la réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées adéquats démontrés par le proposant.	Très bons services de facilitation liés à la réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées démontrés par le proposant.	Excellents services de facilitation liés à la réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées démontrés par le proposant.	150 (50 points par projet)
		Services non fournis et non démontrés ou insatisfaisants	Services de réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées, de consultation, de modélisation des données du bâtiment faible démontrés par le proposant.	Services de réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées, de consultation, de modélisation des données du bâtiment passables démontrés par le proposant.	Services de réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées, de consultation, de modélisation des données du bâtiment adéquats démontrés par le proposant.	Très bons services de réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées, de consultation, de modélisation des données du bâtiment démontrés par le proposant.	Excellents services de réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées, de consultation, de modélisation des données du bâtiment démontrés par le proposant.	75 (25 points par projet)

	Services non fournis et non démontrés ou insatisfaisants	Services de négociation et de médiation faible démontrés par le proposant.	Services de négociation et de médiation passables démontrés par le proposant.	Services de négociation et de médiation adéquats démontrés par le proposant.	Très bons services de négociation et de médiation démontrés par le proposant.	Excellents services de négociation et de médiation démontrés par le proposant.	150 (50 points par projet)
EPEP 3.2.2.1.b	Le lien entre les services fournis et la réussite du projet intangible n'est pas décrit ou est insatisfaisant.	Justification faible des services fournis et de la réussite du projet intangible.	Justification passable des services fournis et de la réussite du projet intangible.	Justification adéquate des services fournis et de la réussite du projet intangible.	Très bonne justification des services fournis et de la réussite du projet mesurable intangible.	Excellente justification des services fournis et de la réussite du projet intangible.	75 (25 points par projet)
	Le lien entre les services fournis et la réussite du projet mesurable n'est pas décrit ou est insatisfaisant.	Justification faible des services fournis et de la réussite du projet mesurable.	Justification passable des services fournis et de la réussite du projet mesurable.	Justification adéquate des services fournis et de la réussite du projet mesurable.	Très bonne justification des services fournis et de la réussite du projet mesurable.	Excellente justification des services fournis et de la réussite du projet mesurable.	75 (25 points par projet)
EPEP 3.1.2 QUALITÉ	La qualité de la réponse est insatisfaisante.	La qualité de la réponse est faible.	La qualité de la réponse est passable.	La qualité de la réponse est adéquate.	La qualité de la réponse est très bonne.	La qualité de la réponse est excellente.	50
EPEP 3.2.2.2	Le coût de la construction du projet est de 500 M\$ ou plus	Le coût de la construction du projet est de 600 M\$ ou plus	Le coût de la construction du projet est de 700 M\$ ou plus	Le coût de la construction du projet est de 800 M\$ ou plus	Le coût de la construction du projet est de 900 M\$ ou plus	Le coût de la construction du projet est de 1 B \$ ou plus	50 (25 points par projet)

EPEP 3.3. Expérience et expertise des personnes

SRE 3.3.1. Le proposant doit démontrer l'expérience et l'expertise de chaque personne proposée pour les quatre rôles, à l'exception du personnel de soutien administratif, qui sera affectée au projet, en fournissant des renseignements pour chaque critère énuméré ci-dessous. Ces renseignements doivent être présentés sous forme de curriculum vitae sommaire **d'au plus trois pages** par personne proposée.

SRE 3.3.2. Les **critères** évalués sont les suivants :

- i. le nombre d'années d'expérience dans l'industrie de la conception ou de la construction fourni et justifié;
- ii. le nombre d'années d'expérience liée au rôle fourni et justifié;
- iii. la justification de l'expérience relative liée au rôle fournie et justifiée;
- iv. une reconnaissance de l'industrie ou de pairs, y compris dans des publications industrielles ou professionnelles, et un prix pour la contribution dans le domaine de la réalisation intégrée de projets et la construction allégée.

Les critères ci-dessus seront évalués conformément à l'échelle 2 ci-dessous. Pour les sections EPEP 3.3.2.i, EPEP 3.3.2.ii, EPEP 3.3.2.iii et EPEP 3.3.2.iv, le nombre total de points possibles sera divisé par le nombre de personnes proposées (p. ex. 140 points pour 2 personnes proposées donnera un maximum de 70 points par personne, et pour 4 personnes proposées, un maximum de 35 points par personne).

Échelle 2		0 %	20 %	40 %	60 %	80 %	100 %	Points possibles
EPEP 3.3.2.i	CONTENU (EPEP 3.1.1)	La personne a justifié qu'elle possède moins de huit années d'expérience.	La personne a justifié qu'elle possède plus de huit années d'expérience.	La personne a justifié qu'elle possède plus de dix années d'expérience.	La personne a justifié qu'elle possède plus de 12 années d'expérience.	La personne a justifié qu'elle possède plus de 15 années d'expérience.	La personne a justifié qu'elle possède plus de 20 années d'expérience.	Total de 250 points
EPEP 3.3.2.ii		La personne n'a pas assumé le rôle proposé au cours des dix dernières années.	La personne a justifié qu'elle a assumé le rôle proposé pendant au moins deux ans au cours des dix dernières années.	La personne a justifié qu'elle a assumé le rôle proposé pendant au moins quatre ans au cours des dix dernières années.	La personne a justifié qu'elle a assumé le rôle proposé pendant au moins six ans au cours des dix dernières années.	La personne a justifié qu'elle a assumé le rôle proposé pendant au moins sept ans au cours des dix dernières années.	La personne a justifié qu'elle a assumé le rôle proposé au cours des dix dernières années.	Total de 375 points
EPEP 3.3.2.iii		L'expérience de la personne n'a pas été justifiée.	L'expérience de la personne liée au rôle est justifiée de façon médiocre et comprend des lacunes et des incohérences.	Passable : l'expérience de la personne liée au rôle est justifiée et comprend des lacunes et des incohérences.	L'expérience de la personne liée au rôle est justifiée de façon adéquate.	L'expérience de la personne liée au rôle est bien justifiée et satisfait aux exigences de base.	Excellent : l'expérience de la personne liée au rôle est justifiée et dépasse les exigences de base.	Total de 375 points
EPEP 3.3.2.iv		Aucune reconnaissance ni aucun prix de l'industrie ou de pairs.	Une reconnaissance ou un prix de l'industrie ou de pairs.	Deux reconnaissances ou prix de l'industrie ou de pairs.	Trois reconnaissances ou prix de l'industrie ou de pairs.	Quatre reconnaissances ou prix de l'industrie ou de pairs.	Cinq reconnaissances ou prix de l'industrie ou de pairs.	Total de 125 points
EPEP 3.1.2 QUALITÉ		La qualité de la réponse est insatisfaisante.	La qualité de la réponse est faible.	La qualité de la réponse est passable.	La qualité de la réponse est adéquate.	La qualité de la réponse est très bonne.	La qualité de la réponse est excellente.	Total de 75 points

EPEP 3.4. Approche et méthodologie

SRE 3.4.1. Le proposant devrait traiter, sur un **maximum de six pages**, de la façon dont il favoriserait l'adoption d'une stratégie de mise en œuvre intégrée et homogène pour l'équipe de projet. La réponse devrait démontrer la compréhension du proposant ainsi que les processus et les méthodologies à appliquer dans le cadre du projet de l'édifice du Centre, et tenir compte d'un modèle de gestion de la construction, où la conception constitue une priorité et les activités de construction sont réalisées simultanément.

SRE 3.4.2. Les critères évalués sont les suivants :

- a. approche et méthodologie d'intégration de l'équipe de projet;
- b. approche et méthodologie d'amélioration des communications;
- c. approche et méthodologie de simplification des processus et des flux de travaux;
- d. approche et méthodologie de négociation et de médiation.

Les critères ci-dessus seront évalués conformément à l'échelle 3 ci-dessous.

Échelle 3		0 %	20 %	40 %	60 %	80 %	100 %	Points possibles
EPEP 3.4.2.a	CONTENU (EPEP 3.1.1)	Aucune approche ni aucune méthodologie visant à favoriser la mise en place d'une équipe intégrée n'est fournie, ou l'approche et la méthodologie fournies sont insatisfaisantes.	L'approche et la méthodologie visant à favoriser la mise en place d'une équipe intégrée sont faibles. Justification médiocre de la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	L'approche et la méthodologie visant à favoriser la mise en place d'une équipe intégrée sont passables.	L'approche et la méthodologie visant à favoriser la mise en place d'une équipe intégrée sont adéquates, justifiant correctement la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	L'approche et la méthodologie visant à favoriser la mise en place d'une équipe intégrée sont très bonnes, justifiant la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	L'approche et la méthodologie visant à favoriser la mise en place d'une équipe intégrée sont excellentes, justifiant pleinement la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	300
EPEP 3.4.2.b		Aucune approche ni aucune méthodologie d'amélioration des communications n'est fournie, ou l'approche et la méthodologie fournies sont insatisfaisantes.	L'approche et la méthodologie d'amélioration des communications sont faible, justifiant mal la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	L'approche et la méthodologie d'amélioration des communications sont passables.	L'approche et la méthodologie d'amélioration des communications sont adéquates, justifiant correctement la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	L'approche et la méthodologie d'amélioration des communications sont très bonnes, justifiant la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	L'approche et la méthodologie d'amélioration des communications sont excellentes, justifiant pleinement la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	300
EPEP 3.4.2.c		Aucune approche ni aucune méthodologie de simplification des processus et des flux de travaux n'est fournie, ou l'approche et la méthodologie fournies sont insatisfaisantes.	L'approche et la méthodologie de simplification des processus et des flux de travaux sont faible, justifiant mal la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	L'approche et la méthodologie de simplification des processus et des flux de travaux sont passables.	L'approche et la méthodologie de simplification des processus et des flux de travaux sont adéquates, justifiant correctement la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	L'approche et la méthodologie de simplification des processus et des flux de travaux sont très bonnes, justifiant la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	L'approche et la méthodologie de simplification des processus et des flux de travaux sont excellentes, justifiant pleinement la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	100
EPEP 3.4.2.d		Aucune approche ni aucune méthodologie de négociation et de médiation n'est fournie, ou l'approche et la méthodologie fournies sont insatisfaisantes.	L'approche et la méthodologie de négociation et de médiation sont faible, justifiant mal la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	L'approche et la méthodologie de négociation et de médiation sont passables.	L'approche et la méthodologie de négociation et de médiation sont adéquates, justifiant correctement la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	L'approche et la méthodologie de négociation et de médiation sont très bonnes, justifiant la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	L'approche et la méthodologie de négociation et de médiation sont excellentes, justifiant pleinement la manière dont les objectifs peuvent être atteints.	400

Solicitation No. – N° de l'appel d'offres
EP760-16-2442

Amendment. No. – N° de la modification

Buyer ID – Id de l'acheteur
FP002

Client Ref. No. – N° de réf. du client
R.011816.420

File No. – N° du dossier
EP760-16-2442

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

EPEP 3.1.2 QUALITÉ	La qualité de la réponse est insatisfaisante.	La qualité de la réponse est faible.	La qualité de la réponse est passable.	La qualité de la réponse est adéquate.	La qualité de la réponse est très bonne.	La qualité de la réponse est excellente.	75
-----------------------	---	--------------------------------------	--	--	--	--	----

EPEP 3.5. Exposé et scénario

L'exposé et le scénario représentent la deuxième étape du processus d'évaluation, qui offre au proposant l'occasion de présenter son approche liée aux sujets de présentation en personne dans le contexte des renseignements fournis dans la présente demande de propositions. Le proposant disposera d'un maximum de 30 minutes pour présenter son exposé sur les questions ci-dessous. Il devra être disponible pour présenter son exposé dans les deux ou trois semaines suivant l'invitation à celui-ci.

SRE 3.5.1. Le nombre maximal de personnes pouvant participer à l'exposé du proposant est de quatre, et il doit s'agir des personnes proposées assumant les quatre rôles.

Le proposant devra traiter des trois sujets suivants :

- a. La culture d'équipe intégrée proposée et le plan connexe pour veiller à ce que les membres de l'équipe du projet de l'édifice du Centre possèdent une vision commune en ce qui concerne les objectifs stratégiques, opérationnels et relationnels.
 - i. Comment la culture ou la vision commune sera-t-elle établie ou mise en œuvre?
 - ii. Comment les membres de l'équipe de projet seront-ils tenus responsables?
- b. L'approche visant à favoriser l'optimisation des gains d'efficacité et la synergie en milieu de travail au sein de l'équipe de projet, en tenant compte des divers niveaux de compétence, d'expérience et de connaissance ainsi que des différentes personnalités et valeurs des personnes.
 - i. Quels outils et technologies seront utilisés, et comment?
- c. L'approche visant à obtenir un consensus au sein de l'équipe de projet, les membres pouvant ne pas toujours être d'accord, et le processus visant à encourager la rétroaction ouverte et honnête de divers points de vue et à parvenir à une entente ou à un plan d'action.
 - i. Quelles sont les stratégies d'obtention d'un consensus qui permettront de relever les défis quotidiens liés à la portée, au budget, au calendrier et aux risques?
 - ii. Quelles sont les stratégies de résolution de conflits ou de médiation?

En ce qui concerne l'exposé, le proposant pourra se servir de matériel audiovisuel, qu'il devra fournir s'il le juge approprié, mais il devra être en mesure d'installer le matériel dans un délai de 15 minutes.

SRE 3.5.2. Scénario

Après l'exposé de 30 minutes, le proposant se verra remettre un scénario relatif au projet et disposera de 30 minutes pour le lire et préparer ses réponses à des questions préétablies. Immédiatement après la période de préparation, le proposant présentera ses réponses de vive voix.

EPEP 3.5.3 Critères d'évaluation

-
- a. L'exposé et le scénario du proposant seront évalués séparément en fonction de la qualité de l'exposé :
 - i. justification que des résultats efficaces seront obtenus;
 - ii. apport et coordination pertinents entre les quatre rôles;
 - iii. compétences de présentation des quatre rôles;
 - iv. fluidité générale de l'exposé.

 - b. Les renseignements fournis pendant l'exposé et le scénario, comme il est décrit à la section 3.5.1, seront évalués en fonction des éléments suivants :
 - i. l'existence ou non de renseignements manquants;
 - ii. le niveau de compréhension de la portée du projet;
 - iii. la compatibilité des principes de réalisation intégrée de projets et de conception et de construction allégées.

Les critères ci-dessus seront évalués conformément aux échelles 4 (exposé) et 5 (scénario) ci-dessous.

Échelle 4	0 %	20 %	40 %	60 %	80 %	100 %	Points possibles
EPEP 3.5.3.a	L'exposé n'a pas été achevé.	L'exposé était accompagné de justifications faible.	L'exposé était accompagné de justifications partielles. Il est probable que des résultats passables soient obtenus.	Exposé accompagné de justifications adéquates laissant penser que des résultats efficaces pourraient être obtenus.	L'exposé était accompagné de justifications laissant penser que des résultats efficaces seront obtenus.	Exposé justifiant pleinement la manière dont des résultats efficaces seront obtenus.	50
	L'exposé n'a pas été achevé.	L'exposé était très mal coordonné.	L'exposé ne comprend pas l'apport des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1.	L'exposé comprend un apport pertinent des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1; toutefois, un rôle présente des faiblesses.	L'exposé comprend un apport pertinent de l'ensemble des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1.	L'exposé comprend un apport pertinent de quatre rôles indiqués à la section 3.3.1 et il est très bien coordonné.	50
	L'exposé n'a pas été achevé.	Les compétences de présentation de la plupart des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1 sont faible.	Les compétences de présentation de certains des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1 sont faibles, et les compétences de présentation des autres rôles sont adéquates.	Les compétences de présentation de l'ensemble des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1 sont adéquates, et les compétences de présentation de certains rôles sont bonnes.	Les compétences de présentation de l'ensemble des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1 sont très bonnes.	Les compétences de présentation de l'ensemble des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1 sont excellentes.	50
	L'exposé n'a pas été achevé.	La fluidité du scénario est faible.	La fluidité du scénario est passable.	La fluidité du scénario est adéquate.	La fluidité du scénario est très bonne.	La fluidité du scénario est excellente.	50
EPEP 3.5.3.b	L'exposé n'a pas été achevé.	Il y a d'importantes données manquantes concernant les réponses aux questions.	Il y a de nombreux renseignements manquants dans les réponses aux questions.	Il y a certains légers renseignements manquants évidents concernant les réponses aux questions.	Aucun renseignement manquant apparent concernant les réponses aux questions.	Aucun renseignement manquant apparent concernant les réponses aux questions, et excellents renseignements fournis, expliqués clairement et de manière exhaustive.	75
	L'exposé n'a pas été achevé.	La portée du projet est mal comprise.	La portée du projet est comprise de manière passable.	La portée du projet est comprise de manière adéquate.	La portée du projet est très bien comprise.	La portée du projet est comprise de manière excellente.	75

	La réponse du proposant à la section EPEP 3.5.1 n'est pas étayée ni compatible avec la réalisation intégrée de projet et la conception et la construction allégées.	La réponse du proposant à la section EPEP 3.5.1 est étayée de manière médiocre et n'est pas compatible avec la réalisation intégrée de projet et la conception et la construction allégées.	La réponse du proposant à la section EPEP 3.5.1 est étayée de manière partielle, mais elle n'est pas toujours compatible avec la réalisation intégrée de projet et la conception et la construction allégées.	La réponse du proposant à la section EPEP 3.5.1 est étayée de manière adéquate et est assez compatible avec la réalisation intégrée de projet et la conception et la construction allégées.	La réponse du proposant à la section EPEP 3.5.1 est étayée et compatible avec la réalisation intégrée de projet et la conception et la construction allégées.	La réponse du proposant à la section EPEP 3.5.1 est pleinement étayée et compatible avec la réalisation intégrée de projet et la conception et la construction allégées.	45
--	---	---	---	---	---	--	----

Échelle 5	0 %	20 %	40 %	60 %	80 %	100 %	Points possibles
EPEP 3.5.3.a	L'exposé n'a pas été achevé.	Le scénario était mal étayé.	Le scénario était étayé de manière partielle. Il est probable que des résultats passables soient obtenus.	Scénario accompagné de justifications adéquates laissant penser que des résultats efficaces pourraient être obtenus.	Scénario accompagné de justifications laissant penser que des résultats efficaces seront obtenus.	Scénario justifiant pleinement la manière dont des résultats efficaces seront obtenus.	125
	Le scénario n'a pas été achevé.	Le scénario était très mal coordonné.	Le scénario ne comprend pas l'apport de l'ensemble des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1.	Le scénario comprend un apport pertinent des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1; toutefois, un rôle présente des faiblesses.	Le scénario comprend l'apport pertinent de l'ensemble des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1.	Le scénario comprend un apport pertinent de l'ensemble des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1 et il est très bien coordonné.	125
	Le scénario n'a pas été achevé.	Les compétences en matière de scénario de la plupart des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1 sont faibles.	Les compétences en matière de scénario de certains des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1 sont faibles, et les compétences en matière de scénario des	Les compétences en matière de scénario de l'ensemble des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1 sont adéquates, et les compétences en matière de	Les compétences en matière de scénario de l'ensemble des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1 sont très bonnes.	Les compétences en matière de scénario de l'ensemble des quatre rôles indiqués à la section 3.3.1 sont excellentes.	125

			autres rôles sont passable.	scénario de certains rôles sont adéquates.			
	Le scénario n'a pas été achevé.	La fluidité du scénario est faible.	La fluidité du scénario est passable.	La fluidité du scénario est adéquate.	La fluidité du scénario est très bonne.	La fluidité du scénario est excellente.	125
EPEP 3.5.3.b	Le scénario n'a pas été achevé.	Il y a d'importantes données manquantes concernant les réponses aux questions.	Il y a de nombreux renseignements manquants dans les réponses aux questions.	Il y a certains légers renseignements manquants évidents concernant les réponses aux questions.	Aucun renseignement manquant apparent concernant les réponses aux questions.	Aucun renseignement manquant apparent concernant les réponses aux questions, et excellents renseignements fournis, expliqués clairement et de manière exhaustive.	175
	Le scénario n'a pas été achevé.	La portée du projet est mal comprise.	La portée du projet est comprise de manière passable.	La portée du projet est comprise de manière adéquate.	La portée du projet est très bien comprise.	La portée du projet est comprise de manière excellente.	175
	La réponse du proposant à la section EPEP 3.5.1 n'est pas étayée ni compatible avec la réalisation intégrée de projet et la conception et la construction allégées.	La réponse du proposant à la section EPEP 3.5.1 est étayée de manière médiocre et n'est pas compatible avec la réalisation intégrée de projet et la conception et la construction allégées.	La réponse du proposant à la section EPEP 3.5.1 est étayée de manière partielle, mais elle n'est pas toujours compatible avec la réalisation intégrée de projet et la conception et la construction allégées.	La réponse du proposant à la section EPEP 3.5.1 est étayée de manière adéquate et est assez compatible avec la réalisation intégrée de projet et la conception et la construction allégées.	La réponse du proposant à la section EPEP 3.5.1 est étayée et compatible avec la réalisation intégrée de projet et la conception et la construction allégées.	La réponse du proposant à la section EPEP 3.5.1 est pleinement étayée et compatible avec la réalisation intégrée de projet et la conception et la construction allégées.	100

Modification 001 est émise afin de publier les questions et les réponses et pour modifier l'annexe D critères d'évaluation technique comme suit :

AJOUTER : Q1A1 – Q2A2 ci-jointe.

À la Partie 6 – Sécurité, financiers et autres exigences

AJOUTER : 6.2 les soumissionnaires non canadiens

Tous les soumissionnaires potentiels non canadiens doivent s'identifier à l'agent d'approvisionnement ainsi que le pays de leur bureau central. Les clauses de sécurité spécifiques au pays seront ajoutées à la DP, tel qu'elles s'appliquent pour les pays énumérés dans les Instruments de sécurité industrielle bilatéraux et internationaux suivants :

<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/gvrnmnt/risi-iisr-fra.html>

Annexe D : SUPPRIMER les critères d'évaluation techniques.

Annexe D : INSÉRER les critères d'évaluation techniques modification 001.

Livraison de Projet intégrée/Consultant de projet de construction allégée

EP760-162442

Questions et réponses

Q1. Dans la section « Expérience » de la DP, un critère réussite/échec est indiqué relative à 2.3.2 coût de construction de deux projets de 1 milliard \$ ou plus. Nous demandons si vous considérerez une approche alternative plus ouverte.

A1. Canada modifiera ce critère obligatoire à 500 \$ millions et évaluera la réponse des soumissionnaires pour les projets égaux ou supérieurs à ce montant.

Q2. Nous sommes une compagnie américaine et nous n'avons pas les cotes de sécurité exigées 'au moment de clôture de soumissions' tel que décrit dans la DP.

A2. Tous les soumissionnaires potentiels non canadiens doivent s'identifier à l'agent d'approvisionnement ainsi que le pays de leur bureau central. Les clauses de sécurité spécifiques au pays seront ajoutées à la DP, tel qu'elles s'appliquent pour les pays énumérés dans les Instruments de sécurité industrielle bilatéraux et internationaux suivants :

<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/gvrnmnt/risi-iisr-fra.html>